L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉRÔME BAYON, DELAUP & CO.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, (MATIN,) 5 NOVEMBRE 1830.

☞ L'étendue des nouvelles apportées par l'Aspasia nous force à omettre une grande quantité d'avis qui devaient paraître aujourd'hui.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 novembre.

La goëlette Monk, arrivée mercredi de Tampico, ne nous a apporté que des journaux d'une date ancienne; ils ne contiennent rien d'important.

—Les journaux reçus par le courrier du Nord arrivé hier, sont encore en arrière de ceux apportés par le Tennessée; ils ne nous apprennent donc rien de nouveau.

NOUVELLES DE DOUZE JOURS PLUS RÉCENTES, DE PARIS.

—Le brick goëlette Aspasia, en 36 jours de Nantes, est entré hier dans le port. Il n'y avait à bord de ce navire que deux liasses de journaux allant jusqu'au 23; un passager a eu la bonté de nous en prêter une jusqu'à cette date inclusivement. Nous en avons fait quelques extraits qu'on trouvera plus bas.

Un passager digne de foi arrivé à bord de ce navire, nous assure que la Belgique est définitivement séparée de la Hollande et que ces deux populations formeront désormais deux gouvernements distincts, régis néanmoins par la même dynastie. La même personne nous donne aussi comme un fait positif la reconnaissance du gouvernement de Louis-Philippe Ier. par la Russie; mais nous ne tairons pas que nous ne pouvons croire encore à ce dernier rapport.

La révolution, malgré les efforts qu'on fait pour la comprimer, menace de s'étendre en Europe; on avait parlé de symptômes de mécontentement qui se manifestaient dans la Prusse rhénane; voici qu'aujourd'hui une lettre de Leipsic, en date du 10 septembre, annonce positivement qu'une révolution a non seulement éclaté, mais est complètement achevée à Dresde. Le prince Frédéric a été proclamé roi.

L'ordre a été donné de disperser les Espagnols qui se réunissaient à Bayonne et sur la frontière. Il paraît qu'on avait beaucoup exagéré leur nombre; ils sont à peine 200. Cet acte ne fait pas l'éloge du gouvernement de Louis Philippe. Est-ce qu'il voudrait imiter les anciens Romains et les Anglais de tous les temps, qui aimaient beaucoup la liberté, mais pour eux seuls!

La nouvelle sans contredit la plus extraordinaire que donnent nos journaux, est celle du mariage probable de Napoléon II avec une des filles de Louis-Philippe, après quoi ce jeune prince serait élevé au trône de la Grèce. Tous les hommes sincèrement amis de leur pays en France, doivent désirer vivement la réalisation de ce projet, qui mettrait fin à beaucoup de prétentions. Mais la chose paraît trop chimérique pour qu'on puisse y ajouter aucune foi.

Le général Clausel est arrivé à Alger, dont il a commencé à réorganiser l'administration civile et militaire. Il a formé un corps d'Arabes zouaves, dont on vante beaucoup la fidélité. L'amiral Duperré est de retour à Toulon.

Le prince de Bénévent, l'inévitable Talleyrand, a reparu sur la scène du monde politique; il est nommé ambassadeur à Londres. Les journaux anglais se félicitent de cette nomination qu'ils appellent une courtoisie de Louis-Philippe envers leur gouvernement, en ce qu'ils pensent qu'on aurait pu employer plus avantageusement auprès d'un cabinet moins bien disposé les hautes capacités du prince. On pense que ce vétéran de la diplomatie sera sous peu appelé au ministère.

C'est avec peine que nous le répétons, la France n'est pas tranquille; les partisans du gouvernement qui a été renversé ne cessent pas encore courage, ils ne cessent de pousser le peuple à la révolte; selon le Messager des Chambres, ils ont établi leur quartier-général dans le département du Rhône, d'où ils essaient d'attiser l'incendie dans le midi. D'un autre côté, les républicains ne se laissent pas tous persuader aussi facilement que le respectable général Lafayette; une proclamation publiée et affichée à Paris, vers le 7 ou 8 septembre, au nom de la société des amis du peuple a donné lieu à l'arrestation du secrétaire et du président de cette société. C'est le résultat de cette manie de faire toujours de l'opposition contre un gouvernement dont les vues paraissent aussi sages qu'on peut le souhaiter, et qui est plus libéral sans doute que ces écrivains qui ne voient tant de choses à blamer que parce que dans la distribution des préfectures, sous-préfectures &c., on les a oubliés. Si le peuple n'a pas la sagesse de distinguer entre les conseils de ses vrais amis et ceux des brouillons de cette espèce, il pourrait en résulter de grands maux.

Du reste, il faut terminer par un fait qu'on n'apprendra pas sans intérêt; c'est que la Prusse et l'Autriche ont enfin annoncé officiellement qu'elles reconnaissent le nouveau roi.

—Des nouvelles de l'Inde reçues à Londres, annoncent qu'un effroyable incendie a éclaté à Canton; 14,000 maisons ont été consumées par les flammes!!! Le commerce de cette ville jadis si florissante est anéanti.

—On écrit de Madrid sous la date du 6 septembre, que la nouvelle s'y répand à l'instant que le régiment de Santiago, cavalerie, a passé de la Catalogne en France, avec chevaux, armes et bagages.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DE BELGIQUE.

BRUXELLES, 4 septembre.

La journée d'hier sera mémorable. De grandes choses ont été sinon faites, du moins préparées.

Le prince d'Orange a donné de nombreuses audiences pour se convaincre par lui-même de l'état des esprits: le prince paraissait pénétré de la nécessité de faire droit aux énergiques réclamations des Belges, et il s'est entretenu avec tous les citoyens de la manière la plus cordiale.

Mr. de Brouckere a été reçu à 9 heures du matin en audience particulière par le prince, et a eu avec S. A. R. une longue conversation.

A dix heures du matin, la commission nommée avant-hier par le prince et par le duc d'Ursel, a mis aux voix la séparation de la Hollande et de la Belgique. La commission l'a votée à l'unanimité et a portée au prince l'expression de son opinion.

Les députés aux états-généraux, présents à Bruxelles, ont été appelés au palais pour exprimer leur opinion sur l'état des choses. Ils ont déclaré qu'ils ne se rendraient pas à la session de La Haye, et que selon eux, la séparation des deux parties du royaume était indispensable.

L'état-major de la garde bourgeoise et les députés envoyés par toutes les sections étaient convoqués au palais.

La députation de la ville de Liége s'y était également rendue.

Alors eut lieu une scène touchante et dont le souvenir se perpétuera.

Le prince demanda à l'assemblée quels étaient ses vœux?

Tous les assistants, par une acclamation unanime, demandèrent la séparation de la Belgique et de la Hollande. Mr. Moyard parla le premier, au nom de la garde bourgeoise, et demanda en outre l'éloignement immédiat des troupes.

Le prince.—Mais alors promettez-vous de rester fidèles à la dynastie?

L'assemblée avec enthousiasme.—Nous le jurons!

Le prince.—Si les Français entraient en Belgique, vous joindriez-vous à eux?

L'assemblée.—Non, non!

Le prince.—Marcherez-vous avec moi pour nous défendre?

L'assemblée.—Oui! oui! Nous le ferons.

Le prince.—Dites-vous avec moi: Vive le Roi!

L'assemblée.—Non, pas avant que nos vœux ne soient écoutés; mais vive le prince! Vive la liberté! Vive la Belgique!

Et le prince fondait en larmes et l'on s'embrassait mutuellement au milieu d'un enthousiasme général, et les vieux généraux qui étaient mêlés à la foule ne pouvaient contenir leur émotion.

Le prince avait compris combien la révolution belge est pure et généreuse; dès ce moment, la séparation de la Belgique et de la Hollande était résolue, et cette séparation équivaut à elle seule à une réparation de tous les griefs.

Le prince d'Orange est parti à deux heures pour La Haye, escorté d'un détachement de la garde bourgeoise à cheval.

Immédiatement après, les troupes renfermées depuis dix jours dans le palais, ont quitté Bruxelles. Nous sommes maintenant seuls maîtres, seuls protecteurs de notre belle cité.—Courrier des Pays-Bas.

Les nouvelles du 4 septembre annoncent que le prince d'Orange a dissous la commission qu'il avait nommée en arrivant à Bruxelles.

Le prince d'Orange est allé porter au roi l'expression de la volonté de la nation, qui veut que la Belgique soit séparée de la Hollande; en attendant la réponse du souverain, il ne se commet de part et d'autre aucun acte d'hostilité.

Des milliers de belges qui sont en France, s'apprêtent à voler au secours de leurs frères, s'il en est besoin.

Le vœu exprimé par la population de Bruxelles pour la séparation de la Belgique, est unanime, et toutes les autres populations du royaume la manifestent énergiquement.

Mr. le comte de Moussaye, ambassadeur de France, a dit hier 31 à l'un des majors de notre garde bourgeoise, qu'il pouvait annoncer qu'il avait reçu des nouvelles officielles de la part de son gouvernement, par lesquelles on l'informait que, dans le cas où le gouvernement prussien interviendrait dans nos affaires intérieures, la France nous offrirait toutes les troupes disponibles pour soutenir les droits des Belges.

Discours du Roi des Pays-Bas à l'ouverture des états-généraux.

LA HAYE, 13 septembre.

"Nobles et puissants seigneurs,

"Votre session extraordinaire, que j'ouvre aujourd'hui, a été rendue nécessaire par des circonstances déplorables et impérieuses.

"L'état, en paix avec tous les peuples de l'Europe, venait de voir la guerre heureusement terminée dans ses colonies. Il fleurissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout-à-coup une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités; l'incendie et le pillage signalèrent ces désordres, trop affligeants pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.

"En attendant le concours de vos nobles puissances, dont la convocation a été ma première pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les malveillants, et détourner du royaume le fléau de la guerre civile.

"Remonter aux causes de ce qui s'est passé, en examiner avec vos nobles puissances le véritable caractère, la tendance et les suites probables, est moins urgent dans l'intérêt de la patrie, que de chercher les moyens de rétablir l'ordre, la tranquillité et l'empire des lois, non-seulement pour le moment, mais d'une manière assurée et durable.

"Mais au milieu du choc des opinions, de l'exaltation des passions, des vues et des intérêts qui se croisent, c'est une tâche bien difficile, nobles et puissants seigneurs, que de concilier mes vœux pour le bonheur de tous mes sujets, avec les devoirs que j'ai contractés envers tous, et que j'ai consacrés par mes serments.

"J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des représentants de la nation, je puisse prendre, de concert avec eux, les mesures que réclame le salut de la patrie.

"De plus, d'une part s'est manifestée l'opinion, que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la loi fondamentale et même à une séparation de provinces que les traités et la constitution ont unies.

"Cette question néanmoins ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même loi fondamentale, que nous avons solennement juré d'observer.

"Elle sera l'objet principal des délibérations de vos nobles puissances. Je désire que leur opinion se forme et soit manifestée avec le calme et l'entière franchise que réclame une question d'un ordre aussi élevé. De mon côté, animé, pardessus tout autre sentiment, du désir d'assurer le bonheur des belges, que la providence divine a confiés à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée aux mesures qui pourront y conduire.

"Cette réunion a, en outre, pour objet de vous faire connaître que les circonstances exigent impérieusement que la milice reste réunie au-delà du temps pendant lequel, aux termes de la loi fondamentale, elle doit être exercée annuellement au maniement des armes.

"Les moyens de pourvoir aux dépenses qui résulteront de cette mesure et de beaucoup d'autres, suites funestes des troubles, se trouveront pour le moment dans les crédits déjà ouverts; la régularisation en sera soumise à vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

"Nobles et puissants seigneurs, je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

"En butte avant ce jour aux tempêtes des révolutions, je n'oublierai pas plus le courage, l'attachement et la fidélité qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et mis le sceptre entre mes mains, que la valeur qui, sur le champ de bataille, a affermi le trône et consolidé l'indépendance de la patrie.

"Entièrement disposé à satisfaire à des vœux raisonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux passions ou à la violence.

"Concilier, s'il se peut, tous les intérêts, tel est l'unique vœu de mon cœur."

BRUXELLES, 10 septembre.

Il est certain que nulle puissance étrangère n'interviendra par les armes dans les affaires de la Belgique, ni pour nous délivrer, ni pour nous opprimer.

Les Belges et leur gouvernement sont en présence. Il faut qu'ils agissent par leurs propres forces et ne comptent que sur eux-mêmes.

Si nous retombons sous le joug de la Hollande, ce ne sera par notre faute. C'est que nous aurons manqué de courage, d'union et surtout de persévérance.

Le gouvernement veut nous affaiblir par la lassitude et nous perdre par des discordes intestines. Prouvons-lui que son espoir est vain et que nous saurons conquérir la liberté à tout prix. Fermeté, union, persévérance, doivent être nos moyens de salut.—*Cour. des Pays-Bas.*

RÉVOLUTION A DRESDE.

Une lettre de Leipsic, en date du 10 septembre, reçue à Paris, porte: "La poste d'aujourd'hui nous apporte la nouvelle qu'une révolution a éclaté à Dresde. L'hôtel-de-ville et celui de la police ont été incendiés. Le palais du roi a été assiégé et le prince Frédéric proclamé roi. Notre ville est maintenant tranquille; nous avons une garde nationale et tout [illegible] appartient au commerce s'est empressé d'en faire partie.

FRANCE.—PARIS, 18 septembre.

Voici de [illegible] details sur les événemens de [illegible] nous avons rendu compte [illegible] journaux anglais:

"Le duc de Brunswick, loin de se montrer disposé à des mesures de concession envers son peuple, avait rappelé tous les militaires en congé, fait distribuer des cartouches aux troupes, et placer devant son château seize pièces de canon chargées à mitrailles. Une députation de la bourgeoisie demanda le 7 une audience, elle lui fut refusée, et le duc fit savoir aux familles qui occupaient les maisons voisines du château, qu'elles eussent à dégarnir de meubles les appartemens du rez-de-chaussée, afin que ces meubles ne fussent pas endommagés par la mitraille. L'exaspération du peuple s'accrut au point que bientôt il ne connut plus de frein: il se souleva en masse et alla attaquer le château, qui fut entièrement incendié. La troupe refusa presque partout de faire feu sur le peuple; il n'y eut que peu de morts et de blessés. Le duc prit la fuite le 8, la plus grande tranquillité régnait dans la ville. Les deux députations des états se rassemblèrent et convoquèrent, aux termes de la constitution, les états du duché.

Ce soir, le duc Guillaume de Brunswick, frère du duc régnant, est arrivé ici.

PARIS, 18 Septembre.

Par ordonnance du 8 septembre, le corps de la gendarmerie royale prendra à l'avenir les dénominations suivantes:

1°. Gendarmerie départementale; 2°. gendarmerie des ports et arsenaux; 3°. gendarmerie des colonies.

Sur la plaque du baudrier et du ceinturon, ainsi que sur les boutons, l'écusson actuel sera remplacé par le coq gaulois; sur l'exergue il y aura: *Sûreté publique.*

Le reste de l'ordonnance est relatif à l'uniforme. La bordure du chapeau en galon d'argent est supprimée et remplacée par un galon noir.—*(Constitutionnel.)*

M. l'amiral baron Duperré est arrivé à Toulon, le 15 de ce mois, à bord du vaisseau l'Alger.

Voici l'ordre du jour publié par cet amiral avant son départ d'Alger:

"En conséquence des ordres de son excellence le ministre de la marine, l'armée navale se réunira à Toulon. Une division restera en station à Alger. Le commandement et la direction du service restent confiés à M. le capitaine de vaisseau Massieu; la division stationnaire sera momentanément composée comme suit:

"La Syrène, la Pallas, l'Hermine, la Circé, le Faune, le Zèbre, la Cornélie, le Marsouin, la Capricieuse, la Rusé, l'Adour (est adjoint momentanément.)

"Sa composition définitive doit être:

"La Syrène, la Circé, la Victoire, la Bellone, la Créole, la Bayonnaise, le Voltigeur, le Ducouëdic, le d'Assas, la Badine.

"L'amiral quittera la baie le 8 au matin, avec le vaisseau l'Alger, la corvette la Créole et les bricks l'Euryale, le Dragon et l'Alerte.

"L'Amphitrite mettra sous voiles le 9, après l'embarquement des malades.

"Les bateaux à vapeur le Sphynx et le Nageur partiront dans la journée du 9, et feront route isolément pour Toulon, où ils rallieront l'amiral.

"Vaisseau l'Alger, baie d'Alger, 6 septembre 1830.

"(Signé) DUPERRÉ."

Le gouvernement de Saxe a refusé formellement à Charles X la demande que cet ex-roi avait faite de s'établir dans ce pays.

PARIS, 17 septembre.

Le comte Lobau est arrivé hier soir, de retour de sa mission à Berlin. Il a quitté cette capitale le 18 de ce mois, porteur de la lettre autographe du roi de Prusse au roi des Français, annonçant la reconnaissance de notre nouveau gouvernement. La veille de son départ, le comte Lobau avait dîné avec le roi. Le feld-maréchal Diebitsch et le comte Nesselrode, ministre de Russie, qui a dû quitter Berlin le 12, étaient aussi invités à ce dîner. Le comte Nesselrode comptait être de retour à Saint-Pétersbourg vers le 20 de ce mois, et c'est alors que la reconnaissance de la Russie devait être expédiée à Paris par le général Athalin, arrivé à Saint-Pétersbourg dans les premiers jours de ce mois. On disait à Berlin que le feld-maréchal Diebitsch viendrait à Paris, mais il n'y avait rien de certain à ce sujet.

—On lit ce qui suit en tête du Moniteur:

"Le Roi a nommé Mr. le prince de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique."

L'Intrépide-Canaris, capit. Deheulle, et le Fulgor, cap. Frémont, sont entrés le 27 août à Cronstadt, avec le pavillon tricolore, et d'après les ordres de S. M. l'Empereur, ils ont été reçus. Cette nouvelle est un nouveau motif de croire que la paix générale ne sera pas troublée.

On mande de Naples que, le régiment suisse casorué à el Carmine ayant eu des discussions assez vives avec le régiment de la garde royale caserné au Chateau-Neuf, un combat s'est engagé entre les soldats de ces corps. Les Suisses ont eu 27 hommes tués et 19 blessés, et les gardes royaux, 16 morts et 21 blessés. Ces régimens ont été renvoyés de la capitale.

PARIS, 13 septembre.

Nous avons parlé de la prochaine reconnaissance des républiques américaines par la France: le Temps annonce déjà que le gouvernement de Colombie vient d'être officiellement reconnu par le nôtre, dans la personne de M. Raphaël-Ajala, vice-consul attaché au consulat-général de Colombie en France.

Il y a eu entre le ministère anglais et le ministère Polignac et relativement à la conquête d'Alger, une correspondance active; mais M. de Polignac ne répondait jamais rien de positif au cabinet de St.-James, il éludait toujours la question principale. Le ministère de Louis-Philippe 1er. ayant pris une connaissance approfondie de ces négociations, et voulant que la franchise et la loyauté maintiennent les relations amicales de la France et de l'Angleterre, a déclaré: "que la conquête d'Alger par une armée française était le résultat d'une guerre légitimement entreprise par la France, qu'aucune loi divine ou humaine ne s'opposait à ce que la France restât en possession de sa conquête, si le roi des Français jugeait nécessaire aux intérêts de son royaume de la garder, et que S. M. était dans l'intention de faire usage du pouvoir dont elle est investie par la charte constitutionnelle, pour le maintien de ses droits, s'ils étaient méconnus ou attaqués dans cette circonstance." Si ce ne sont pas les paroles expresses, c'est du moins le sens de la réponse du cabinet français.

(Correspondance particulière.)

PARIS, 10 septembre 1830.

Deux journaux de ce matin annoncent d'après une dépêche télégraphique la reconnaissance enfin officielle du gouvernement de Louis-Philippe, par l'Autriche et la Prusse. Les deux estafettes porteurs des dépêches écrites sont arrivés aujourd'hui dans la matinée, à une heure de distance.

La reconnaissance par la Prusse, annonce d'une manière non équivoque que l'assentiment de la Russie ne peut nous manquer.

PARIS, 11 septembre.

—On dit en bon lieu que le roi est toujours assez peu content du ministère en masse.

—Pour la première fois depuis le 21 août, le Moniteur a paru aujourd'hui sans partie officielle. Cette circonstance indique une crise de cabinet.

—La mission qui vient de conduire en Suisse M. Bresson, a pour objet les règlemens définitifs avec le directoire Fédéral, au sujet de la rupture des capitulations.

PARIS, 8 Septembre.

Un grand nombre de réfugiés espagnols, piémontais et portugais viennent de se rendre sur les frontières de la Catalogne et de la Navarre. Mina, qui a traversé Paris sans vouloir communiquer avec personne, a gagné [illegible] l'Espagne où règne en ce moment la plus [illegible]

Les Espagnols refugiés affluent [illegible] parties de la France dans les départemens des Pyrénées; il ne se passe [illegible] arrive par les diligences et les voitures particulières.

Il faudrait fermer les yeux [illegible] ne pas voir qu'il se prépare [illegible] dans la Péninsule. [illegible] qui ont [illegible] sous [illegible] dépendance, se sont [illegible] des frontières depuis plusieurs jours pour sonder le terrain et s'entendre avec d'autres Espagnols qui sont accourus de la Navarre et de l'Aragon.

D'un autre côté, le gouvernement de Ferdinand songe à parer à la crise qui le menace. Il est question plus que jamais de publier une Charte sur le plan de celle de Louis XVIII; cet article serait précédé d'une ordonnance qui rappellerait tous les bannis.

Il y a plus de 700 Espagnols dans les villages basques d'Ustaritz, Sempé, &c.; on attend Istaritz et Torejos; le colonel Valdès est le chef provisoire; on parle d'entrer le 15 septembre sur le territoire espagnol.

PARIS, 11 septembre.

On lit dans le Belge:

L'homme qui a attiré sur notre patrie une foule de maux, dont le funeste génie a presque entraîné le trône dans un abîme, Mr. Van Maanen enfin n'est plus ministre de la justice: une dépêche arrivée hier chez Mr. le gouverneur, annonce que ce ministre *a demandé et obtenu sa démission.*

Cette nouvelle qui, il y a peu de temps, eût occasionné un enthousiasme universel, n'a produit qu'une très-faible sensation, et en effet, aujourd'hui que l'on demande la séparation du nord et du midi, cette démission a perdu toute son importance.

—Le corps diplomatique a déclaré que l'esprit du traité de Londres ne s'opposait en aucune façon à la séparation de la Belgique et de la Hollande en deux états, sous le sceptre de la dynastie d'Orange.

Cette nouvelle importante est arrivée hier à Bruxelles; elle lève l'objection que le prince d'Orange semblait plus spécialement faire entrevoir.

PARIS, 7 septembre.

Une dépêche télégraphique arrivée ce soir, et datée de Nîmes le 5 septembre, annonce que tout y était parfaitement tranquille. Les principaux fabricants s'étaient réunis pour aviser aux moyens de donner du travail aux ouvriers. La justice instruisait contre les divers auteurs des désordres commis dans les journées précédentes.—*Moniteur.*

PARIS, 12 septembre.

L'empereur don Pedro vient d'envoyer en Europe son approbation officielle aux mesures qui lui avaient été proposées par la régence de Terceire pour le rétablissement de la Charte constitutionnelle et de la reine dona Maria sur le trône de Portugal. Le cabinet de Londres a invité aussitôt le marquis de Palmella à se rendre en Angleterre pour y traiter de l'arrangement définitif des affaires de Portugal.

Messager des Ch. du 13 sept.

NANTES, 22 septembre.

Le navire à vapeur le Sphynx, sous le commandement de M. Sarlat, lieutenant de vaisseau, a mouillé le 11 sur la rade de Toulon, venant d'Alger, d'où il était parti le 9 du courant.

Voici les nouvelles qu'il a rapportées: Le général Clausel et son état-major sont arrivés sur la côte d'Afrique, dans les premiers jours de septembre, sur le vaisseau l'Algésiras; il ont été accueillis avec la plus vive satisfaction par l'armée de terre et de mer. M. Bourmont a de suite remis à son successeur le commandement des troupes et a demandé à l'amiral Duperré de retourner en France sur le vaisseau l'Alger. Il n'a pas été accédé à cette réclamation, et l'ancien ministre de la guerre, ainsi que les officiers-généraux et supérieurs sous ses ordres, qui ont été remplacés, se sont embarqués sur un bâtiment de commerce qui fait à présent quarantaine à Mahon. On assure que M. de Bourmont va se retirer en Espagne.

L'amiral Duperré a appareillé d'Alger, le 8 septembre, à la tête des bâtimens de son escadre qui doivent rentrer au port de Toulon, pour y demeurer ou désarmer. Les vigies viennent de signaler cette flotte, qui est à 40 lieues au large de la rade, mais un violent mistral qui souffle en ce moment ne lui permettra l'entrée du port que dans quelques jours.

Le général Clausel a passé en revue les troupes de l'armée d'Afrique. Le général Bourmont avait laissé introduire dans les rangs le plus grand relâchement. On évalue à 25 millions la valeur des déprédations particulières de la conquête d'Alger.

NANTES, [illegible] septembre.

Quelques journaux annoncent qu'une insurrection a éclaté à Lisbonne: don Miguel s'est réfugié à bord d'une frégate, ses soldats l'ont abandonné, et ont proclamé dona Maria.... Vival!.... vivat!.... vivat!....

—Tout annonce qu'il va y avoir un changement dans le ministère anglais. Si le duc de Wellington reste, il s'adjoindra des hommes plus d'accord avec l'opinion du peuple et avec celles du roi, qui sont essentiellement libérales.

—M. le curé de la Basse-Indre a déclaré au prône, dimanche dernier, que bien qu'il n'eût pas reçu de M. l'évêque de la Loire-Inférieure l'autorisation de prier pour le nouveau roi des Français et sa famille, il n'en prenait pas moins sur lui la responsabilité.

—La commission nommée par la chambre des députés, pour instruire le procès des ex-ministres, poursuit ses travaux avec activité: cette commission, présidée par M. Daunou, a déjà fait entendre beaucoup de témoins; aux termes de son mandat elle s'est fait remettre des pièces et des correspondances qui révéleront sans doute des faits curieux.

Il ne paraît pas que le rapport puisse être fait, à la chambre des députés, avant la fin de ce mois; le temps nécessaire pour les formalités de la procédure, fait croire que les débats ne pourront s'ouvrir, à la chambre des pairs, avant les premiers jours de novembre.

—Les nouvelles de l'extérieur sont tout à fait satisfaisantes: partout le nouvel ordre de choses établi en France par la dernière révolution, est reconnu, partout le glorieux drapeau tricolore est arboré; notre étendard national peut flotter dans tous les ports de l'Europe, et quand le temps nécessaire sera écoulé, nos bâtiments le feront briller sur l'un et l'autre hémisphères.

A St. Pétersbourg, l'ambassadeur français a arboré sur son hôtel le drapeau tricolore aussitôt qu'il a eu connaissance de ce mémorable événement.

A Berlin, les plus grands honneurs ont été rendus au comte de Lobau, chargé de notifier au roi de Prusse l'avénement de Louis-Philippe Ier. au trône. Notre ambassadeur a dîné avec Sa Majesté qui lui a fait don d'une magnifique tabatière.

A cette époque (le 1er. septembre,) on savait à Berlin la reconnaissance du nouveau gouvernement français par l'Autriche, et l'on apprenait que l'envoyé de Louis-Philippe avait été reçu à la frontière russe avec toute la distinction que mérite le représentant d'un grand peuple.

Le roi des Pays-Bas, le roi d'Espagne, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, le roi de Danemarck, le roi de Suède, le roi de Sardaigne et tous les princes voisins de la France, ont applaudi à la résurrection de l'étendard tricolore.

Il n'y aura donc point de guerre avec les puissances étrangères; la France, respectée au-dehors, admirée de tous les peuples, et libre au-dedans, n'a donc plus pour ennemis qu'une poignée de misérables intrigants soudoyés par la congrégation et les jésuites, et qui sont plus à mépriser qu'à craindre.

MÉLANGES.

—La Comédie Française a reçu mercredi dernier un drame [illegible] pour titre [illegible] Nous [illegible] que des trembleurs que [illegible] ne s'opposera pas à la [illegible] nouvelle distribution. [illegible] lui seul à la véritable [illegible] aux [illegible] Des [illegible] de grands dangers [illegible] la hauteur de ses [illegible] un vote dans la [illegible] un gendarme.—*(Figaro.)*

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

PARTIS.

Brick Moscow, Chase, N. York
Cockrane, Watts & co.
Brick Comet, Staples, Richmond
J W Zacharie & co.
Brick Brandy-Wine, Perry, Philadelphie,
W W Caldwell.
Goël. United-States, Creaghead, Campêche,
J W Zacharie & co
Bateau Washington, Ashby, Rio Grande,
P S Newton & co.

ARRIVÉS CE MATIN A 3 HEURES.

Bateau de remorque Pilot, Stark, de la Passe Sud Ouest, ayant mis en mer le navire Frances, brick Cygnet, et les goëlettes Nimble, Elizabeth, et Tets. Il a conduit dans le port le navire Albree.—En dehors de la barre, voulant entrer, navire James et brick Henry Eckford.—En vue, navires Triad et Marion.—A l'ancre au Bayou Est, voulant partir, navire Woodbury.—Le Pilot a amené 30 passagers du navire James de N. York.—Il est parti de la Passe Sud Ouest hier à 11 heures du matin.

Navire Albree, Greaton, de Liverpool, à Currell, Kilshaw & co. avec un chargement assorti. Le capitaine étant trop occupé nous n'avons pu obtenir son manifeste.

ARRIVÉS HIER.

Bateau de remorque Atlas, Davis, des Passes, ayant amené de la passe Sud-Ouest la barque Yoming, de Hambourg, le brick-goëlette Aspasia, de la Balise, et le brick Mary, de la Grande-Prairie.

Brick goëlette Américain Aspasia, cap. Pease, arrivé de Nantes en 36 jours de traversée. Chargement 11 caisses de modes et 2 caisses marchandises à Dextrime et Schoninger, 5 caisses soieries 19 modes, 1 malle fournitures 2 caisses souliers pour dames, 1 malle de bijouterie, 19 balles toilerie, 4 balles drap de billard, et castorine, 5 caisses passementerie. 1 malle gants, 1 balle batiste écrue, 9 caisses parfumerie, 3 malles articles de tricots, 4 caisses fleurs et jouets d'enfants, 1 malle de musique, 4 malles vêtemens d'enfans, 1 caisse de peignes d'écaille, 1 malle perle, 9 balles indienne, guingam et mouchoirs, 1 malle articles de chasse, 20 caisses articles divers, 2 caisses cartonnage, 5 caisses lampes et ferblanterie, 7 caisses tableterie et queues de billards, 16 caisses ballais et brosserie, 7 caisses d'armes de chasse, 38 caisses porcelaine et verrerie, 4 balles rubans et fil à coudre, 4 barriques d'encre, 9 caisses fruits, conserves, 20 baquets fromage de Gruyère, 520 caisses de kirch et guignolet, 18 dame-jeannes et 40 barils vinaigre, sangsues à F. Verrier, 1 caisse chapeaux, 3 balles toilerie, 7 barils de graines, 9 caisses brosserie, 3 caisses conserves, 11 paquets de vannerie, 7 colis fromage, 5 caisses d'armes, 183 paniers liqueur, 186 paniers de vin, 80 barils vinaigre, 1700 à B. Jucte, 4500 marmittes à J. Mager, 1 caisse et 19 paniers à V. Roumage, 3 caisses porcelaine à M. Maurin, 1 ballot librairie à P. Landreau fils, 1 caisse librairie à Mde. la supérieure des Ursulines, 1 caisse Maurin Vallée.—*Passagers*; MMes. Janin, Schoninger, MM. F. Verrier, B. Jucte, Fouque, Giffard, Janin fils, Pernet.

Brick Mary, Parter, Charleston, chargement: sel et riz à W Nott & co.—15 passagers.

Barque Yoming, Gauling, de Hambourg, avec des damejeanes et des marchandises—10 pas.

Bateau de remorque Grampus, du Detour des Anglais, avec les navires Majestic et Moses, le brick Charles Joseph et la goël. Venus.

Brick Charles Joseph, Cary, de Providence, avec un chargement à H W Barstow, Cooper, Carathers & co; A Fish & co; au capitaine et autres.

Navire Moses, Hammond, de Boston, avec un chargement à Bridge & Vose; Puech Bein & co; V David; Lincoln & Green; Carrière & Borduzat; Harrou; Wooster; Babcock, Gardiner & co; J A Merle; Hays & Durell; Stetson & Avery, Calender & Deblois; J Labadie; Cockayne, Watts & co; V Alcard et autres.

Navire Majestic, Page de Charleston, avec 217 tierçons riz à G Dorsey; 80 tonneaux charbon au capitaine.

Goël. Surprise, O'Flaherty, Rio Grande, avec des espèces à M F Cougot—2 passagers.

Goël. Venus, Choate, de Rio Grande, avec des espèces et des peaux à J W Zacharie & co; P S Newton; et au capitaine.

Bateau à vapeur Souvenir, Streck, de Donaldsonville, avec 7 bts., 90 bbls. sucre, 14 bales coton à Peyroux, Rivarde & co. 14 bales coton à P Dubertrand, 50 bls farine à ordre, un cheval et un cabriolet à un passager—31 passagers.

Bateau à vapeur Feliciana, Morris, de Vicksburg, avec 1900 balles coton à A Fisk & co. Reynolds, Byrne & co. W Bogart, N & J Dick P & co. W & H Bell—10 passagers.

Bateau à vapeur Columbian, Munford, du Bayou Sarah, avec du coton et des passagers.

POUR SAVANNAH.

La belle goëlette neuve et fine voilière MARY, capitaine WEEKS, partira dans quelques jours. Pour fret léger ou passage, ce batiment ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
5 nov J. W. ZACHARIE & CO.

MOUCHOIRS MADRAS.—2 malles mouchoirs madras de première qualité, reçus par le navire Chandler Price, de Philadelphie, et à vendre par
5 nov J. W. ZACHARIE & CO.

100 Tierçons riz frais de la Caroline en débarquement du brick Catherine.—PLUS: 2 malles MOUCHOIRS MADRAS de très beaux dessins, reçus par le navire Chandler-Price venant de Philadelphie, et à vendre par
5 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personne qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248 entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 5 November.

LE soussigné, curateur de la succession de *Hortense Lanna*, invite les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, d'avoir à les présenter dans dix jours de cette date.
5 nov—3f en 10j JEAN LANNA.

EN débarquement du navire Alabama, un lot de Beurre de Goshen, 1ère. qualité, à vendre par A. POUPART.
2 nov. No. 20, rue Dumaine.

SAIN-DOUX FRAIS.—Quelques barillets de Sain-Doux de 1ère. qualité, à vendre par A. POUPART.
4 nov No. 20, rue Dumaine.

BOTTES, Souliers & CHAPEAUX.

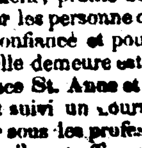
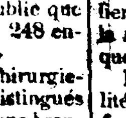

L[illegible]

RAISINS.

30 barillets de Raisins [illegible] Zante, à vendre par
15 sep STILLSON & AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

AUJOURD'HUI 5 du courant, il sera vendu à l'encan au magasin du soussigné, 2 caisses châls, 1 balle Etamine, 1 caisse Plattilles, 1 do. Toile d'Irlande, 1 do. de Drap, 1 do. Bas pour fillettes, &c. &c. 5 nov.

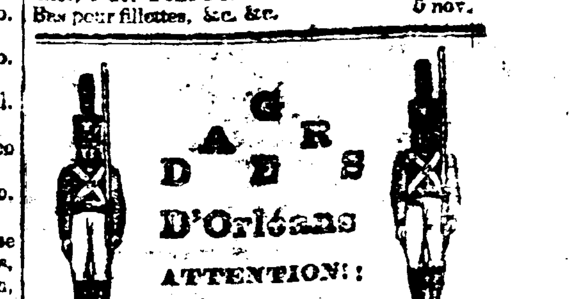

D'après les ordres du comité d'administration de la Compagnie, les membres qui la composent se réuniront samedi prochain, 6 du courant, à 6 heures du soir, au bureau de la mairie, afin de procéder à la nomination d'un capitaine.
LOUIS MEIL
4 nov—3 Sergt.-Major.

CHEVAL EPAVE.

EGARE de l'habitation de Mr. Sonioc, UN CHEVAL alzan ayant une étoile au front, et les deux pieds de devant ferrés. Une récompense de cinq piastres sera donnée à quiconque ramènera le cheval ou en donnera avis au bureau de cette feuille, ou sur l'habitation de Mr. Soniac.
3 novembre—☞

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme de cette ville désirerait trouver de l'emploi dans une maison de Commerce, étant versé dans cette partie depuis nombre d'années, et connaissant l'Anglais, l'Espagnol et le Français.—Il donnera les meilleures recommendations. S'adresser au bureau de cette feuille. 30 oct.—3.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er. Novembre prochain on trouvera tous les jours à leur établissement encoignure Chartres et St. Louis, maison de Mr. N. Girod: *café au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, bavaroise au lait, bavaroise au chocolat, bichop, &c. &c.*, le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.
28 oct—6 MERLE & GIRODEAU.

LE soussigné chargé de pouvoirs d'Etienne Denant, curateur de la succession d'Antoine Denant, prévient les personnes qui doivent à la dite succession d'avoir à payer entre ses mains au domicile d'Antoine Bel, rue de Chartres, No. 172, ou aux personnes qu'il pourra autoriser à cet effet; comme celles à qui la dite succession peut devoir, d'avoir à se présenter comme dessus pour faire connaître le montant de leurs créances.
28 oct—6 D. PLESSY.

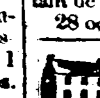
RESTAURANT DE PARIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, que la société existant sous le nom de *Chéri & Lafaye* est dissoute, et qu'ils vont ouvrir de nouveau le SIX de novembre, l'établissement connu sous le nom de RESTAURANT DE PARIS, situé rue d'Orléans, en face du café Davis; la nouvelle société sera sous la raison de LAFAYE & PASTOU.

Ils s'efforceront de mériter de plus en plus la bienveillance dont le public a déjà favorisé cet établissement. On trouvera chez eux à toute heure du jour la carte la plus variée en gibiers poissons, toute espèce de patisserie; déjeuner à la fourchette, diners, soupers; ils réuniront toujours ce que fournit chaque saison: on y trouvera pendant tout l'hiver des *Gombos et Soupes aux Huitres*; huitres assaisonnées de toute manière. La cave sera fournie en vins et liqueurs de première qualité. Le tout à des prix modérés.

Ils enverront également en ville, et feront des repas de corps sur commande.
26 oct—☞ LAFAYE & PASTOU.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Frederick Pollster, contre Patrick Price.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 15 novembre, à midi, à la bourse, DEUX MULES ET UNE CHARRETTE, saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
4 nov *Marshal.*

L. Daunoy contre T. H. Harland.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. R. Beauregard, juge associé de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi 8 novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, UNE GRANDE GLACE, UN SOPHA D'ACAJOU, &c. &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. 28 oct L. DAUNOY, *marshal.*

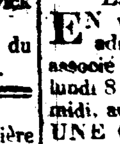
CAFÉ DE Paris.
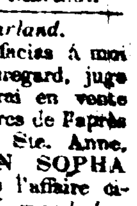

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, que leur RESTAURANT sera ouvert de nouveau, à partir du dimanche 7 du courant.

On trouvera tous les jours chez eux, *Déjeuners à la fourchette, Diners et Soupers*; ils s'attacheront à réunir toutes les nouveautés qu'offrira la saison; on y trouvera également DES SOUPES AUX HUITRES, DES GOMBOS, ET DES HUITRES ASSAISONNÉES DE TOUTES LES MANIERES.

Ils ont disposé également des salons particuliers où les dames pourront venir en entrant par la rue Bourbon, sans passer par les salles publiques.

Ils auront toujours des vins de première qualité, et un assortiment varié de liqueurs superfines.

Ils feront tous les efforts pour continuer à mériter la faveur du public.

Ils enverront également en ville et serviront sur commande des repas de corps, ayant des salons disposés à cet effet.
4 nov—☞ M. S. CHAPUS & ANDRÉ

EN débarquement du brick Avis, de Rath, et a vendre par les soussignes: 560 balles de foin, 40 milliers de briques larges; 24 do. do. pressées, pour façade.
3 nov THEO. NICOLET & CO.

A VENDRE

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

LE FOND D'UNE BOUTIQUE de COMESTIBLES bien achalandée, située rue St. Pierre, entre Levée et Chartres No. 33. 3 nov—4

SE VENDE à un precio moderado una TIENDA de Com[illegible] muy acreditada, situada en la calle St. Pedro, entre la Levée y la de Chartres, [illegible] 3 nov.

VIOLONS.—4 caisses [illegible] à bas prix, à [illegible] au magasin de [illegible] de musique JOHN [illegible] Rue [illegible] No. 49.

[illegible] par le brick [illegible] de Cadix, et à vendre par le soussigné: [illegible] rames Papier, [illegible] barils Eau-de-Vie 58 0-0, 100 caisses Raisins, 100 barils Vin doux, 100 do. do. sec, 500 potiches Huile d'olive, 1 caisse Soieries de Grenade.
3 novembre—6 J. PRATS.